

-----  
 Arrondissement de Pontarlier  
 -----

## Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de LEVIER

### Séance du 1<sup>er</sup> mars 2024

Nombre de Membres	
En exercice :	23
Présents au Conseil :	17
Ayant pris part au vote :	23

*L'an deux mille vingt-quatre et le premier mars à vingt heures.*

*Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Marc SAULNIER, Maire.*

Date de la convocation	
26/02/2024	

*Présents : Caroline Blain, Guillaume Bouhin, Madeleine Chapellier, Marie Destaing, François Garcia, Frédéric Garreau, Jean-Pierre Gurtner, Bernard Jeannin, Aline Louvrier, Olivier Marlot, Christophe Michel, Fabien Oléron, Norbert Pécot, Olivier Régnier, Marc Saulnier, Nathalie Sievert, Thierry Vuittenez.*

*Procuration : Aline Carrière à Marie Destaing, Isabelle Cuenot à Nathalie Sievert, Frédéric Dole à Guillaume Bouhin, Jean de la Rochefoucauld à Marc Saulnier, Léonie Schneiter à Fabien Oléron, Isabelle Vinai à Jean-Pierre Gurtner.*

*Secrétaire de séance : Caroline Blain.*

-----  
*Le Maire déclare la séance ouverte.*

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612-1 et suivants.*

#### **Délibération n° 2024-03-015**

#### **OBJET : Eclairage du terrain de football honneur.**

Le Maire propose de renouveler l'éclairage du stade honneur car les ampoules actuelles deviennent de plus en plus difficiles à trouver et les supports sur mats sont endommagés par l'usure du temps.

Le Maire ajoute que ces modifications permettront de passer d'une consommation électrique de 48KW avec un tarif jaune à 24 KW avec un tarif bleu ce qui permettra une économie estimée à 2 500€ par an. Il ajoute que le coût total de l'installation des leds et d'un nouveau tableau électrique s'élève à 58 576.95€ H.T et que l'entreprise retenue est la société Balossi Marguet.

Le Maire présente le plan de financement ci-dessous :

Plan de financement		
Financeurs	Montant en €	%
Département – P@c 25	17 573.09 €	30 %
FFF- Fonds d'Aide Football Amateur	11 715.39 €	20 %
Communauté Economique Européenne	1 171.53 €	2 %
Autofinancement	28 116.94 €	48 %
<b>TOTAL</b>	<b>58 576.95 €</b>	<b>100 %</b>

Le Maire ajoute que la commune verse une subvention à l'ASL qui inclut une contribution pour l'éclairage. Dans ce contexte, et compte tenu des économies prévues, la collectivité, en accord avec le club, réduira son soutien de 2 500€ par an.

Exposé du maire entendu, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité :

- Donnent pouvoir au Maire pour solliciter les financeurs ;
- Adoptent le plan de financement ;
- Autorisent le Maire à signer tout document y afférent.

En séance, les an, mois et jour susdits.

**Le Maire,  
Marc SAULNIER.**

